

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 août 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GRESSER

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 2 septembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Procuration : de Patrick GRESSER à Pascal STUTZMANN

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal accepte à l'unanimité les deux indemnités de sinistre d'un montant de 1146,96 € pour le dommage à la Laube et de 478,40 € pour la dégradation au panneau de signalisation, au compte 7788 et autorise le maire à émettre les titres de recettes correspondants.

2° Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de modifier le budget pour l'année 2011 comme suit :

Création de crédits supplémentaires aux comptes suivants :

Dépenses	Article 2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA opération 10007	+ 2635 €
Recettes	Article 2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA opération 10007	+ 2635 €

Virements de crédits aux comptes de **recettes** suivants :

Crédits à ouvrir	Article 21534 réduction de TVA opération 10007	+ 2635 €
Crédits à réduire	Article 13258 Subventions d'équipements non transférables, opération 22	- 2635 €

3° Le conseil municipal décide à sept voix pour, Monsieur KLEIN étant sorti, d'acheter la parcelle n° 221/145 section 18 (1,54 ares) comprise en partie dans la zone IIAUL et étant comprise dans l'emplacement réservé A 10 « création d'une voie pour la desserte des zones IAU2 et IIAU1 » ; parcelle appartenant à NORTH Michelle épouse KLEIN, domiciliée au 9, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) pour un montant de 1232 € assorti d'un forfait de 800 € pour la perte d'arbres présents sur la parcelle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles suivantes :

- La parcelle au numéro provisoire 2/157 section 18 (7,55 ares) comprise dans les zones IIAUL et UL ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH

Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) pour un montant de 6040 €;

- La parcelle 228 section 2 (7,05 ares) comprise dans la zone IAU3 ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) pour un montant de 22 560 € ;
- La parcelle au numéro provisoire 2/14 section 17 (5,46 ares) comprise dans la zone IAU3 ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) pour un montant de 17 472 €;
- La parcelle n° 113 section 4 (3,42 ares) comprise dans la zone N1, qui a fait l'objet d'un appel à candidatures lancé par la SAFER et qui a été attribuée par cette dernière à la commune par un courrier en date du 29 août 2011 ; parcelle appartenant à la SAFER, domiciliée au 18, rue des orphelins, BP 2416, 68067 MULHOUSE Cedex (Haut-Rhin) pour un montant de 290 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, d'échanger la parcelle au numéro provisoire 2/71 section 17 (0,44 ares), comprise dans la zone UB3 et dans l'emplacement réservé B 2 « élargissement du prolongement de la rue des Prés » ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) contre la parcelle 180 section 1 (0,39 ares) comprise dans la zone UA du PLU appartenant à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire et le premier adjoint à signer l'ensemble de ces actes administratifs tel que c'est prévu par la délibération du 9 août 2010.

4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas allouer à l'association de parents d'élèves à qui il sera proposé de présenter une demande pour un projet précis.

5° Divers point d'informations :

- La présentation de la maquette du site internet de la commune ;
- L'urbanisation de la zone IAU3 : le seul propriétaire récalcitrant de la zone a signé une promesse de vente avec un lotisseur qui nous la céderait. Les différentes options se dégageant pour la commune sont présentées ;
- Le point sur l'aménagement de la place de la fontaine est repoussé au prochain conseil municipal ;
- L'aménagement foncier tel qu'il se présente a révélé que la commune n'avait pas assez de réserves foncières pour permettre un regroupement dans les zones IIAUL et UL. Il est évoqué la possibilité de prélever 0,3 % à chaque propriétaire foncier de la commune lors de l'aménagement foncier.

Fait à Wintzenheim, le 2 septembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH